

pas plutôt de posséder ce que les saints et les apôtres ont seuls mérité. — Nouvelle preuve qu'il vaut mieux avoir la vue de l'esprit que celle du corps, des yeux dans lesquels ne puisse pas tomber la paille du péché. Quant à nous, quoique vous ne soyez pas venu cette année, nous ne désespérons pas de vous voir arriver plus tard. Si le saint diacre chargé de nos lettres est de nouveau retenu par vos embrassements, et si vous prenez la résolution de le suivre à son retour, c'est avec une double joie que je recevrai cette compensation de votre retard.

LETTRE LXIX.

A OCEANUS.

Cartorius, évêque espagnol, avait d'abord été marié avant son baptême, et, sa femme étant morte, s'était remarié depuis; Jérôme soutient la légitimité de son ordination et ne veut pas qu'il soit regardé comme bigame, contrairement à l'opinion d'Océanus. Saisissant cette occasion, il disserte sur ces mots de l'Apôtre: « Qui n'a été marié qu'une fois, » et sur les principales vertus qui sont requises dans un évêque.

1. Je n'aurais jamais pensé, mon fils Océanus, que l'indulgence du prince eût à subir la calomnie des coupables, que des hommes échappés à la prison, portant encore la trace de leur ignominie et l'empreinte des chaînes, pussent voir avec douleur délivrer les autres. Voici ce qui est

lices habent, et non letari illius possessione quam sancti soli et Apostoli meruerunt. Ex quo pervides quod multo melius sit spiritu videre quam carne, et illos oculos possidere in quos peccati festuca non possit incidere. Nos (al. *Ad nos*), licet hoc anno non veneris, tamen non desperamus adventum tuum. Quod si sanctus Diaconus portitor litterarum tuis rursum amplexibus fuerit irretitus, et illo comitante, huc veneris, liberetur suspensum dispensationis moram magnitudine fœnoris duplicari.

EPISTOLA LXIX.

AD OCEANUM.

Carterii Hispani Episcopi, qui unam ante baptismum, alteram ex mortua, post baptismum uxorem duxerat, ordinationem defendit, ne bigamus censeatur, contra quam Oceanus sentiebat. Hinc arrepta occasione de verbis Apostoli: « Unius uxoris virum, » deque his que in Episcopo cum primis requiruntur virtutibus, disserti.

1. Nunquam, fili Oceane, fore putabam ut indulgentia Principis calumniam sustineret reorum; et de

(a) Calanis hæresim secundo Ecclesie sæculo scintam omnes ita appellatam quod Caiso presertim honorem deferret; sed novam hic S. Doctor nominis allusionem ex eo facit quod sicuti Cain uxorem colipam suam dixit quam posses a Deo dimitti, ita hic contra quos scribit, aliquos esse dicent quæ Christus non possit purgare sanguine suo, sive in baptismo dimittet.

dit dans l'Évangile à celui qui est jaloux du salut d'autrui: « Ami, si je suis bon, pourquoi ton œil est-il mauvais? » *Matth.* xx, 15. « Dieu a tout renfermé sous le péché, pour étendre à tous sa miséricorde. » *Rom.* xi, 32. « Ôù le péché a abondé, a surabondé la grâce. » *Ibid.* v, 20. Tous les premiers-nés d'Égypte furent mis à mort, *Exod.* xii, et pas une bête de somme appartenant aux Hébreux ne fut laissée dans cette contrée. Et voilà que se dresse devant moi l'hérésie Calnite; la vipère morte depuis si longtemps relève sa tête brisée, aspirant à détruire, non en partie comme auparavant, mais d'une manière complète, le mystère du Christ. Elle déclare qu'il est des péchés que le Christ ne peut pas effacer par son sang, qu'il est d'anciennes blessures, dans les corps comme dans les âmes, tellement profondes qu'il ne saurait les guérir ni même les atténuer. N'est-ce pas là prétendre que le Christ est mort en vain? Sa mort est frappée d'impuissance, en effet, s'il y a des hommes qu'il ne puisse ramener à la vie. Jean-Baptiste est convaincu de mensonge, lorsque désignant le Christ du doigt et de la voix, il s'écrie: « Voici l'Agneau de Dieu, celui qui ôte les péchés du monde, » *Joan.* i, 29, s'il reste dans le siècle des péchés que le Christ n'ait pas ôtés. Ou bien il faudrait démontrer que ceux auxquels ne s'étend pas son

carceribus exantem, post sordes ac vestigia catenarum, dolerent alios relaxatos. In Evangelio audit invidus salutis alienæ: « Amice, si ego bonus sum, quare oculus tuus nequam est? » *Matth.* xx, 15. « Conclisit Deus omnia sub peccato, ut omnibus miseretur, » *Rom.* xi, 32. « Ubi abundavit peccatum, superabundavit gratia. » *Ibid.* v, 20. Cæca sunt Ægypti primogenita, *Exod.* xii, et ne jumentum quidem israeliticum in Ægypto derelictum est. Et (al. *Es*) consurgit mihi (a) Caina hæresis, atque olim emortua vipera contritam caput levat, que non ex parte, ut aute connumerat, sed totum Christi subruit sacramentum. Dicit enim esse aliqua peccata que Christus non possit purgare sanguine suo; et tam profundas scelorum intriciorum inherere (al. *inseri*) corporibus atque animis cicatrices, ut medicina illius attenuari non queant. Quid aliud agit, nisi ut Christus frustra mortuus sit? Frustra autem mortuus est, si aliquos vivificare non potest. Mentitur Joannes Baptista, et digito Christum et voce demonstrans: « Ecce Agnus Dei, qui tollit peccata mundi, » *Joan.* i, 29, si sunt adhuc in sæculo quorum

indulgence n'appartiennent pas au monde présent; ou bien, s'ils appartiennent au monde, de deux choses l'une: délivrés du péché, ils attestent la puissance du Christ; encore dans la même chaîne, sous le poids de la même accusation, ils manifestent son impuissance. Mais loin de nous la pensée que le Tout-Puissant soit impuissant en quelque chose. « Tout ce que le Père fait, le Fils le fait également. » *Ibid.* v, 19. La faiblesse du Fils rejallirait sur le Père. Tous les membres de la brebis égarée furent rapportés ensemble; partout retentit la grâce du Christ dans les Épîtres de l'Apôtre. Et de peur que la simple énonciation de la grâce ne parût trop peu, il est dit: « Que la grâce et la paix se multiplient en vous. » *I Petr.* i, 2. La multiplication nous est promise, et c'est nous qui la restreignons.

2. Où tend ceci? Souvenez-vous de votre problème: Cartorius, évêque espagnol, ancien déjà par les années et dans le sacerdoce, était marié avant de recevoir le baptême et, sa première femme étant morte, s'était remarié depuis; votre sentiment est que sa conduite est en contradiction avec la sentence de l'Apôtre, qui prescrit dans l'énumération des vertus requises de n'admettre dans l'épiscopat que le mari d'une seule femme. Je suis étonné que vous n'ayez cité de cela qu'un exemple, quand le monde entier est plein de semblables ordinations. Je ne parle pas des prêtres, des ministres d'un rang inférieur;

Christus peccata non tulerit. Ant enim ostendendi sunt non esse de mundo quos Christi ignoret indulgentia; aut, si de mundo sunt, eligendum e duobus alterum: liberati a peccatis, Christi potentiam probant; non liberati, quasi adhuc rei, imbecillitatem demonstrant. Sed absit hoc de Omnipotente credere, quod in aliquo impotens sit. « Omnia que Pater facit, et Filius facit similiter. » *Ibid.* v, 19. Infirmitas Filii redundat ad Patrem. Cuncta oculoque membra portata sunt; totæ Apostoli Epistolæ Christi gratiam sonant. Et ne parum videretur simplex gratia nuncupatio: « Gratia, inquit, vobis et pax multiplicetur. » *I Petr.* i, 2. Multiplicatio promittitur, et a nobis paucitas afflrmatur.

2. Quorsum ista? Nostri problema tuum: Cartorius, Hispanie Episcopus, homo et ætate vetus et sacerdotio, unam antequam baptizaretur, alteram post lavacrum, priore mortua, duxit uxorem; et arbitraris eum contra Apostoli fœdissime sententiam, qui in catalogo virtutum, reseratur. Illico mihi, quasi a fortissimo pugile percussus essem, ante oculos caligo obversari cepit, statimque recordatus Chryssippi (al. *Chryssippi*)

je parle des évêques, et si je voulais les nommer, j'en réunirais un nombre qui l'emporterait sur celui du concile de Rimini. Mais il serait peu convenable de paraître en accuser plusieurs dans le but d'en disculper un, de défendre par la multitude des complices, quand on ne le peut pas avec le raisonnement. A Rome, je me vis un jour aux prises avec un homme très-éloquent, qui m'enfermait dans un dilemme où je me sentais serré de plus près à mesure que je tentais de m'y soustraire, n'importe de quel côté. Épouser une femme, me disait-il, est un péché, oui ou non? Dans ma simplicité, ne sachant pas éviter une embûche, je répondis que ce n'était pas un péché. Il me fit alors une autre question: Sont-ce les bonnes ou les mauvaises œuvres qui sont effacées dans le baptême? Je répondis avec la même simplicité que c'étaient les mauvaises. Me croyant en sécurité, je vis bientôt de part et d'autre monter les branches du dilemme, et le front caché de l'ennemi se déployer devant moi. Si ce n'est pas un péché d'épouser une femme, poursuivait-il, si de plus le baptême ne nous fait renoncer qu'au péché, tout le reste nous demeure. — Soudain, comme si je venais d'être frappé par un vigoureux athlète, un nuage se répandit sur mes yeux, et je me souvins immédiatement du sophisme de Chryssippe: « Si vous mentez, vous dites cela de vrai; vous mentez. » Revenant alors à moi, je retournai contre

in medium, eum omnis mundus his ordinationibus plenus sit; non dico de Presbyteris, non de inferiori gradu; ad Episcopos venio, quos si sigillatim voluero nominare, tantus numerus congregabitur ut Ariminenensis Synodi multitudo superetur. Sed in excess est sic unum tueri ut plures accusare videamus; et quem ratione non possis, societate locatensis defendas. Sustinui Romæ a viro eloquentissimo cornutum, ut dicitur, syllogismum, ut quocumque me verterem, strictius (al. *strictius*) tenerem. Uxorem, inquit, ducere peccatum est, an non? Ego simplex, et qui insidias vitare nescirem, dixi non esse peccatum. Rursum aliud proposuit: In baptisate bona opera dimittuntur, an mala? Et in hoc eadem simplicitate respondi peccati dimitti. Cum me securum pulsarem, comperit mihi hinc inde cornus increverere, et abscondite prius acies dilatari. Si, inquit, uxorem ducere non est peccatum, baptisamus autem peccata dimittit, quidquid non dimittitur, reseratur. Illico mihi, quasi a fortissimo pugile percussus essem, ante oculos caligo obversari cepit, statimque recordatus Chryssippi (al. *Chryssippi*)

mon adversaire la forme de sa proposition. A mon tour, lui dis-je, je vous prie de répondre. Le baptême fait-il un homme nouveau, oui ou non? A peine m'eut-il déclaré que le baptême renouvelle l'homme, que je lui posai conséquemment cette autre question : Le renouvelle-t-il en tout ou en partie? — En tout, me répondit-il encore. — J'insistai : Il ne reste donc rien du vieil homme après le baptême? Il branla la tête. Aussitôt je me mis à dérouler cet argument : Dès que le baptême fait un nouvel homme, le crée tout entier, de telle sorte qu'il ne reste rien en lui de l'ancien, on ne peut pas imputer au nouveau ce qui se trouvait dans celui-là. — Notre épilogue garda d'abord le silence; puis, bégayant à la façon de Pison, bien qu'étant incapable de parler, il ne put pas se faire. Et cependant son front se couvrait de sueur, ses joues pâlissaient, ses lèvres sont agitées d'un mouvement convulsif, sa langue est comme paralysée, la salive lui manque, il est raidi par l'appréhension beaucoup plus que par l'âge. Il éclate enfin : N'avez-vous pas lu dans l'Apôtre qu'on ne doit pas élever au sacerdoce un homme qui s'est marié deux fois? Et c'est la chose qui se trouve déterminée, non le temps. — Comme il m'avait attaqué par des syllogismes, et que je le voyais descendre maintenant à de petites questions

sophismatis : « Si mentiris, idque vere dicis; mentiris; » et in me reversus converti in adversarium propositionis stropham. Quæso, inquam, te ut respondeas. Baptismus hominem facit novum, an non? Vix dedit quod novum faceret, gradatim intuli : Ex toto novum facit, an ex parte? Respondit, ex toto. Deinceps interrogavi : Nihil ergo veteris hominis in baptisate reservatur? Movit caput. Copi proliquis texere : Si baptismus novum hominem facit, et ex toto novum creat, nihilque in eo veteris reservatur, non potest novo imputari quod in veteri quondam fuit. Primum (a) spinosulus noster obmutavit; postea vero Pisoniano vitio, cum loqui nesciret, tacere non potuit. Sudare tamen frons, pallere genæ, tremere labia, hæere lingua, saliva siccare, et plus timore quam atate contrahi. Erupit aliquando : Nonne legisti ab Apostolo, unius uxoris virum assumi in sacerdotium, et rem non tempora deliniri? Quia me syllogismis provocaverat, et videbam tendere hominem ad interrogatinentias tortuosas, sua contra illum tela jaciebam.

(a) Fivoli, qui cum halbus esset, tacere tamen non poterat, oris hesitantiam exprobrat Ciceroni, atque illum nec tacere posse nec loqui. Conjecturas hinc nos pro spinosulus legendum Pisonulus, seu recens ac parvus Fivoli, quod nomen facile librari corruptoripet visioletas offensa, alia supposita, que ad illius similitudinem proxima accedunt; Hieronymus vero per quam elegantius, etoque ex ingenio videtur scripturas, maxime cum noster pronomen subdidit. (Edit. Mign.)

tortueuses, je lui renvoyais ses propres traits. — Sont-ce des baptisés ou des catéchumènes que l'Apôtre choisissait pour l'épiscopat. — Il ne voulait pas répondre. Je le presse deux et trois fois par la même demande. Vous l'eussiez pris pour Niohé, qui fut changée en pierre à force de pleurer. Je m'adresse alors aux témoins de cette scène : Il importe peu, excellents juges, que je lie mon adversaire pendant qu'il veille ou qu'il dort, bien qu'il soit plus facile de l'enchaîner quand il repose que s'il résistait. Puisque l'Apôtre a choisi pour la cléricature des initiés et non des catéchumènes, puisqu'il est déjà fidèle celui qu'on ordonne évêque, les défauts du catéchumène ne seront pas imputés au fidèle. — Je continuais à lancer de semblables traits, à cribler un homme plongé dans la léthargie. Il se secouait avec peine, et, comme s'il était pris de nausées, comme s'il revenait d'une ivresse morale, il jetait au hasard ces mots : C'est après tout la doctrine de l'apôtre Paul.

3. On nous oppose donc deux épîtres de l'Apôtre, l'une à Timothée, l'autre à Tite. Dans la première il est écrit : « Si quelqu'un désire être évêque, il désire une œuvre de bien. Il faut donc qu'un évêque soit irrépréhensible, n'ayant été marié qu'une fois, sobre, prudent, plein de dé-

Baptizatos, inquam, Apostolus elegit in Episcopatum, an Catechumenos? Respondere volebat. Ego tamen idipsum ingerere, et secundo ac tertio sciliciter (al. addit cap.). Nioben putares, que nimio flatu in lapidem versa est. Veri me ad auditores : Nihil interest, o boni iudices, adversarium vigilantem an dormientem ligem, nisi quod facilis est quiescenti quam reluctanti vincula innectere. Si Apostolus non catechumenos in clerum allegit, sed fideles, fidelis autem est qui Episcopos ordinatur; vitia catechumeni non imputabuntur fideli. Torquebam istiusmodi spicula, et vibrantes hastas in lethargicum dirigebam. Oscitabat tandem, et quasi per mentis crapulam ructans et nauseans evomebat : Apostolus, dixit, Paulus hæc docuit.

3. Proferuntur ergo Apostoli Epistolæ, una ad Timotheum, altera ad Titum. In prima scriptum erat : « Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat, oportet ergo Episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, hospitem, doctorem, non violentum.

donné au vin, ni prêt à frapper, mais modeste, n'aimant pas les contentions, nullement avare, gouvernant bien sa maison, ayant des enfants soumis avec une chasteté parfaite. Si quelqu'un ne sait pas gouverner sa famille, comment pourra-t-il diriger avec soin l'Eglise de Dieu? Il ne faut pas que ce soit un néophyte, de peur qu'enflé d'orgueil il n'encoure le jugement mérité par le diable. Il faut aussi qu'il ait un bon témoignage de la part même de ceux du dehors, pour qu'il ne tombe pas dans la confusion et dans les pièges du diable. » 1 Tim. v, 1 et seq. En écrivant à Tite, Paul trace ces préceptes dès le début : « Voilà pourquoi je vous ai laissé dans l'île de Crète, vous chargeant de pourvoir à ce qui manquait, de constituer des prêtres dans les diverses villes, selon les principes que je vous ai marqués. Que ce soit un homme sans reproche, n'ayant été marié qu'une fois, ayant des enfants fidèles, qu'on ne puisse accuser ni d'impureté ni de désobéissance. Il faut donc qu'un évêque soit à l'abri de toute accusation, comme étant le dispensateur des divins mystères; il ne doit être ni fier, ni irascible, ni adonné au vin, ni porté à frapper, ni désireux d'un vil lucre, mais plutôt hospitalier, plein de bienveillance, prudent, juste, saint, chaste, possédant cette parole que ne s'écarte jamais de la foi, qui respire la saine doctrine, afin d'être en état d'exhorter en toute vérité et de réfuter les contradicteurs. »

non percussorem; sed modestum, non litigiosum, non avarum, domum suam bene regentem, filios habentem subilos cum omni castitate. Si quis autem domum suam præsepe nescit, quomodo Ecclesie Dei diligentiam adhibebit? Non neophytum, ne in superbia elatus, in iudicium incidat diaboli. Oportet autem eum et testimonium habere hominum ab his qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat et in laqueum diaboli. » 1 Tim. v, 1, et seqq. Ad Titum statim in principio hæc mandata ponuntur : « Hujus rei gratia reliqui te Crète, ut es que deerant, corrigas; et constituas per civitates Presbyteros, sicut ego tibi disposui. Si quis est sine crimine, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuria, aut non subditus. Oportet ergo Episcopum esse sine crimine, tanquam Dei dispensatorem, non protervum, non iracundum, non violentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum, sed hospitem, benevolentem, prudentem, justum, sanctum, continentem, obtinentem eum qui secundum doctrinam est fidelem sermonem; et possit exhortari in doctrina sana, et contradicentes

Tit. 1, 5 et seq. Dans l'une et l'autre épître il s'agit des prêtres et des évêques, dont les noms étaient souvent confondus chez les anciens, celui-ci désignant la fonction, et celui-là n'ayant trait qu'à l'âge : il n'est permis d'admettre dans leurs rangs que les monogames. Personne assurément ne doute que le discours de l'Apôtre ne s'applique aux seuls baptisés. Si toutes les conditions requises pour l'ordination d'un évêque, ne sont pas un obstacle à cette ordination, bien qu'elles ne remontent pas avant le baptême, puisqu'on demande ce qu'il est et non ce qu'il a été, comment le nom d'une femme serait-il seul un empêchement, alors que c'est la seule chose qui ne soit pas un péché? Vous répondez que précisément à cause de cela le baptême ne saurait l'avoir effacé. Voilà certes ce que je n'avais jamais entendu, qu'une chose soit imputée à péché quand elle ne l'est pas. La fréquentation des femmes perdues, la part qu'on a prise à la corruption publique, l'impunité envers Dieu, le paricide, l'inceste le plus criant, les désordres contre nature, tout est purifié dans les fonts sacrés du baptême; et le commerce légitime laissera donc une tache indélébile? Les maisons de prostitution seront mises au-dessus du foyer domestique? Pour ma part, je ne vous reproche plus ni la multitude des courtisanes, ni le troupeau des êtres dégradés, ni le sang répandu, ni cette fange du vice ou l'homme se roule à l'égal

revincere. » Tit. 1, 5 et seqq. In utraque Epistola, sive Episcopi, sive Presbyteri, tanquam apud veteres idem Episcopi et Presbyteri fuerint, quia illud nomen dignitatis est, hoc ætatis, jubatur monogami in Clerum eligi. Certe de baptizatis Apostoli sermonem esse nemo dubitat. Si ergo omnia que in ordinatione requiruntur Episcopi, non præjudicant ordinando, licet ea ante baptismum non habuerit (quærit enim quid sit, et non quid fuerit) quare solum nomen uxoris impedit, quod solum peccatum non fuit? Dicis quia peccatum non fuit, idcirco non est dimissum in baptisate. Rem novam audio; quia peccatum non fuit, in peccatum revertitur. Omnia scorta et publice colluvionis sordes, impietas in Deum, paricidium, et incestus in parentes, atque in extraordinarias voluptates utriusque sexus mutata natura, Christi fonte purgantur; uxoris inhererebat macula, et lupanaria thalamis præferuntur? Ego non tibi impeto meretricum excretus, exoletorum greges, effusionem sanguinis, et instar suis in omni cæno libidinum voluptabra; et tu mihi olum mortuum de sepulcro uxorum

des pourceaux; et vous arrachez à la tombe une pauvre femme morte depuis longtemps, pour me l'opposer, alors que je l'avais prise pour ne pas suivre vos exemples? Qu'ils entendent cela les idolâtres qui seront la moisson de l'Eglise, qui chaque jour remplissent nos greniers; qu'ils l'entendent aussi nos catéchumènes, ces candidats de la foi, afin qu'ils s'abstiennent de se marier, de contracter des unions honorables avant de recevoir le baptême; afin qu'ils imitent les nations les plus dépravées et qu'ils se conforment à la République de Platon, par la promiscuité des femmes et la communauté des enfants. Disons plus, qu'ils écartent le nom même d'épouse légitime, de peur qu'après avoir embrassé la foi du Christ, il ne leur soit jeté plus tard à la face qu'ils ont eu, non des concubines et des courtisanes, mais une femme honorée.

4. Que chacun examine avec soin sa conscience et déplore les blessures de toute sa vie; une fois qu'il se sera montré le juge équitable de ses anciennes prévarications, il entendra Jésus lui faire ce reproche : « Hypocrite, commence par ôter la poutre de ton œil, et tu songeras alors à retirer la paille de l'œil de ton frère. » *Math.* vii, 3; *Luc.* vi, 42. Vraiment semblables aux Scribes et aux Pharisiens, enlevant le moucheiron, mais avalant le chameau, nous donnons la dime de la menthe et de l'anis; et nous foulons aux pieds le jugement de Dieu. *Math.* xxiii. Quoi de com-

lam protrahis, quam ideo accepti ne facerem quod fecisti? Audiant ethnici messes (s. l. *messis*) Ecclesie, de quibus quotidie horrea nostra complentur; audiant catechumeni, qui sunt fidei candidati, ne uxores ducent ante baptismum, ne honesta jungant matrimonia; sed Scottorum et Atticorum ritu, ac de Republica Platonicis, promiscuas uxores, communes liberos habent; imo caveant quaecumque vocabulum conjugii, ne postquam in Christo crediderint, noceat eis quod aliquando non concubinas, nec meretrices, sed uxores habuerint.

4. Recolat unusquisque conscientiam suam, et totius vulnera plangat exatis; cumque verum iudicem priorum se exhiberit delictorum, audiat inrepentem Jesum: « Hypocrite, ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui. » *Math.* vii, 3; *Luc.* vi, 42. Vere Scribarum et Pharisæorum similes, cilicem figentes et camelum glutientes, decimamus mentam et anethum; et Dei iudicium præmittimus. *Math.* xxiii. Quid simile uxor et scortum? Imputatur infelicitas conjugii mortue, et libido

mun entre la femme légitime et la courtisane? On flétrit le malheur d'avoir perdu l'une, et la honte de vivre avec l'autre est couronnée. Cet homme, si sa première femme avait vécu, n'en aurait certes pas une seconde: et vous comment pouvez-vous excuser le vagabondage de vos passions? Oseriez-vous dire par hasard que vous auriez craint, en contractant un mariage, de ne pouvoir jamais être ordonné? Lui désirait former une famille: vous la rendez impossible par vos désordres. Lui suivait les lois de la nature et de la bénédiction du Seigneur: « Croissez et vous multipliez, remplissez la terre. » *Genes.* i, 28, en s'enveloppant dans le mystère de l'union conjugale: quand vous marchiez au déshonneur vous étiez couvert de l'exécration publique. Quoique étant dans son droit, il se tenait caché dans une respectueuse décence: vous étalez aux yeux de tous vos transgressions impudentes. C'est pour lui qu'il est écrit: « Honorable est le mariage, immaculée la couche nuptiale. » *Hebr.* xiii, 4; il est écrit pour vous: « Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères. » *Ibid.* 5; puis ailleurs: « Celui qui ruine le Temple de Dieu, Dieu le fera tomber en ruines. » *I Corin.* vi, 7. Tous les crimes, est-il donc enseigné, nous sont pardonnés dans le baptême; et, le pardon une fois obtenu, nous n'avons plus à redouter la sévérité du juge, selon cette parole de l'Apôtre: « Voilà ce que vous avez été; mais ensuite vous

meretricia coronatur? Ille, si prior uxor viveret, aliam conjugem non haberet; tu ut passim caninas nuptias jungeres, quid potes excusare? Forsitan timisses te dicas ne, si matrimonium copulasses, non posses aliquando Clericum ordinari. Ille in uxore optavit liberos; tu in meretrice sobolem perdidisti. Illum nature et benedictioni Domini servientem: « Crescite et multiplicamini, et replete terram. » *Gen.* i, 28, cubiculorum secreta texerunt; te subantem ad coitum publica fœces excreta est. Ille quod licebat impudenter padore celebravit; tu quod non licebat impudenter omnium oculis ingestisti. Illi scriptum est: « Honorabiles nuptie, et cubile immaculatum. » *Hebr.* xiii, 4; tibi legitur: « Fornicatores autem et adulteros judicabit (s. l. *perdet*) Deus. » (*Ibidem*); etc. « I Cor. vi, 7. Omnia, inquit, nobis in baptismo condonata sunt crimina; nec post indulgentiam, iudicia est metendæ avertitas, dicente Apostolo: « Et hæc quidem fuerint, sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis in nomine Domini Jesu Christi et in Spiritu Dei nostri. » *Ibid.* iii, 17.

avez été purifiés, sanctifiés, justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ et dans l'Esprit de notre Dieu. » *Ibid.* iii, 17. Tous les péchés sont pardonnés, sans doute, et c'est la foi qui nous l'apprend. Seulement je vous demande comment il se fait que vos souillures soient effacées et que ma pureté devienne une souillure. — Je ne dis pas, me répondez-vous, qu'il y ait en vous une nouvelle souillure; je me borne à dire que vous demeurez dans le même état; si vous aviez antérieurement des taches, elles auraient disparu comme les miennes. — Pourquoi de semblables tergiversations, et ces pointes entièrement émoussées? Il y aurait donc péché, parce qu'il n'y avait pas péché; souillure, parce qu'il n'y avait pas souillure? Le Seigneur n'a rien pardonné, parce qu'il n'a pas trouvé de faute; et comme il n'a rien pardonné, tout demeure dans le même état.

5. Quelle est la puissance du baptême, la grâce dont est imprégnée l'eau sanctifiée dans le Christ, je l'exposerai bientôt; maintenant, selon l'adage populaire, « pour un mauvais nœud de l'arbre, il faut un mauvais coin. » Cette parole, « une fois marié, » on peut la développer d'une autre manière. L'Apôtre était de la race des Juifs, et la première Eglise de Jésus-Christ était formée des restes d'Israël. Il savait qu'il était accordé par la loi, consacré par l'exemple des patriarches, usité dans le peuple par l'autorité même

de Moïse, de prendre plusieurs femmes et d'en avoir des enfants; les prêtres eux-mêmes pouvaient user d'un tel droit. Il défend donc ici aux prêtres de l'Eglise de le revendiquer pour eux; il leur est interdit d'avoir deux ou trois femmes en même temps: ils ne peuvent en avoir qu'une. N'allez pas vous écrier que notre assertion est une vaine dispute; écoutez encore: Ne pensez pas avoir le privilège de jouer la loi à votre volonté, au lieu de conformer votre volonté à la loi. Quelques-uns, forçant un peu le texte, entendent par femmes les Eglises, et veulent que les maris signifient ici les évêques. Ils rappellent à ce propos qu'il fut décrété dans le concile de Nicée qu'un évêque ne devait pas être transféré d'une Eglise à une autre. Il ne fallait pas que, dédaignant la chaste union d'une épouse pauvre, il recherchât la société d'une femme riche, mais adultère. De même que les désordres des enfants s'entendent des pensées qui s'agitent dans l'âme, et que l'administration d'une maison se rapporte à l'âme comme au corps; de même les Eglises peuvent être appelées les épouses des pontifes. Il est écrit d'elles dans Isaïe: « Femmes, hâtez-vous de quitter le spectacle et venez; car ce n'est pas un peuple qui possède l'intelligence. » *Isa.* xxvii, 14, d'après les Septante. Nous lisons de plus: « Femmes riches, levez-vous, et prêtez l'oreille à ma voix. » *Ibid.* xxxii, 9. Il est dit aussi dans les Proverbes: « Qui trouvera la

Omnia peccata donata sunt; bene et fideliter. Sed quero quomodo tuas sordes loto sint, et mea munditie sordidata? Non dico, ais, tuas sordidatas, sed in eodem statu mansisse quod fuerant; si enim sordes fuissent, loto utique fuissent ut mee. Rogo quæ est ista tergiversatio, et acumen omni pistillo retusius? Quia non est peccatum, peccatum est; quia non est sordidum, sordidum est? Non dimisit Dominus, quia non habuit quod dimitteret; et quia non dimisit, idcirco manet quod dimissum non fuit.

5. Quantum vim habet baptismus, et aqua in Christo sanctificata gratiam, paululum post docebo; interim juxta vulgare proverbium: Malo arboris nodo, malus cuneus requirendus est. Hoc quod dicit, *unius uxoris virum*, potest et aliter disseri. Ex Judæis erat Apostolus; prima Christi Ecclesia de Israel reliquis congregabatur. Sciebat Lege concessum, et exemplo Patriarcharum ac Moysis, familiare populo noverat in multis uxoriis liberos spargere; ipsis quoque Sacerdotibus hujus licentia patebat arbitrium. Præcepit ergo ne eandem licentiam Ecclesie sibi vindicent Sacerdotes;

ne bina pariter et trina conjugia sortiantur, sed ut singulis uno tempore uxores habeant. Ne contentiosum clamet esse quod diximus, accipe et aliam explanationem; ne tibi soli liceat, non voluntatem Legi, sed Legem jungeret voluntati. Quidam coacte interpretantur uxores pro Ecclesiis, viros pro Episcopis debere accipere. Et hoc in Nicæna quoque Synodo a patribus esse decretum, ne de aliis ad aliam Ecclesiam Episcopus transferatur; ne virginali (s. l. *Virginis*) pauperula societate contempta, ditioris adulteræ querat amplexus; ut quomodo culpa et filiorum vitium in λογισμῶν, id est, *cogitationibus*, accipitur, domusque dispensatio ad animam refertur et corpus; ita et uxores Pontificum dei Ecclesiis. De quibus in Isala scriptum est: « Mulieres, propterantes de spectaculo venite; non est enim populus habens intelligentiam. » *Isa.* xxvii, 14, *juxta* LXX. Et rursum: « Mulieres divites, surgite, et audite vocem meam. » *Ibid.* xxxii, 9. Et in Proverbiis: « Mulierem fortem quis inveniet? » *Prov.* xxxi, 10, *juxta* LXX. Honorabilior est pretiosis lapidibus, qui talis est, et Condidit in ea cor viri sui. » Et in eodem volumine: « Sa-

femme forte? » *Prov.* xxxi, 10, d'après les Septante. Elle est d'une plus haute valeur que les pierres précieuses, celle-là qui mérite cette qualification. « En elle se repose le cœur de son mari. » Nous voyons dans le même livre : « Les femmes vertueuses édifient une maison ; la femme insensée la détruit de ses propres mains. » *Ibid.* xiv, 1. Et que cela, poursuivent les mêmes interprètes, ne vous paraisse pas indigne des évêques, puisqu'il est écrit de Dieu même : « Comme une femme qui méprisait son mari, ainsi m'a méprisé la maison d'Israël. » *Jerem.* iii, 20. Il est dit aussi dans l'Apôtre : « Le vous ai consacrées à un seul mari, comme une chaste vierge que je dois présenter au Christ. » *I Corinth.* xi, 2. Par le nom de femme qui dans le grec est aussi pris dans un sens général, il faut entendre dans ces diverses citations une femme mariée. — Certes, me direz-vous, l'interprétation est encore violente et ne manque pas de dureté. — Rendez donc à l'Écriture sa simplicité native, pour que nous ne lutions pas contre vous avec vos propres lois. Je vous poserais de plus cette question : Si quelqu'un a vécu dans un commerce illégitime avant d'être baptisé, et s'est marié dans la suite, pourra-t-il être admis à la cléricature ou ne le pourra-t-il pas? Vous me répondrez qu'il le pourra, par la raison que son commerce était illégitime et qu'il n'était pas régulièrement marié. C'est donc le contrat de ma-

(1) Le vêtement dont il est ici question ne pouvait être porté que par les femmes légitimes, par celles que les coutumes et les lois désignent sous le nom de Matrones. En certaines occasions et pour des considérations spéciales, l'empereur avait le droit de l'accorder à des femmes d'un rang inférieur. C'était une sorte de réhabilitation légale.

pietas mulieres edificaverunt domum; insipientes autem destruxit manibus. » *Ibid.* xiv, 1. Nec hoc, inquit, Episcopis videtur indignum, cum de Deo quoque scriptum sit: « Sicut despicit uxor virum suum, sic despicit me domus Israel. » *Jerem.* iii, 20. Et in Apostolo: « Respondi enim vos uni viro, virginem castam exhibere Christo. » *I Cor.* xi, 2. Mulierem autem, id est, uxorem juxta Græci sermonis ambiguitatem, in his omnibus testimoniis uxorem potius intellige. Violenta est, inquit, et satis dura etiam hæc interpretatio. Redde igitur Scripturæ simplicitatem suam, ne tuis contra te legibus dimicemus. Quæram et illud: Si quis et ante baptismum habuerit concubinam, et illa mortua, baptizatus uxorem duxerit, utrum Clericus fieri debeat an non? Respondet posse fieri, quia concubinam habuerit, non uxorem. Conjugales ergo tabule et jura dotalia, non coitus ab Apostolo condemnatur. Multos videmus ob nimiam paupertatem, uxorum (al. *virorum*)

riage et la constitution de la dot que l'Apôtre condamne, non le désordre réel. Nous n'en voyons que trop qui par indigence déclinent le fardeau d'une épouse légitime, prennent une servante pour femme, et puis élèvent les enfants nés de cette union illégitime; si par hasard s'étant plus tard enrichis ils obtiennent de l'empereur le droit de donner à la concubine la robe de la matrone (1), ils subiront aussitôt la loi formulée par l'Apôtre, et se trouveront ainsi liés malgré eux par les conséquences d'un légitime mariage. Dans le cas, au contraire, où la même indigence ne leur permettra pas d'obtenir le rescrit impérial, les institutions de l'Église seront changées avec les lois romaines. Nous gardons que cette locution, « n'ayant eu qu'une femme, » ne doive s'entendre du lien conjugal plutôt que de la constitution dotale. Nous mettons en avant toutes ces hypothèses, non pour repousser le sens direct et naturel, mais pour vous enseigner à remonter, dans l'interprétation des saintes Écritures, à la pensée des auteurs inspirés; à ne pas détruire la vertu du baptême institué par le Sauveur et le mystère tout entier de sa mort ignominieuse.

6. Acquittons-nous maintenant de la dette que nous avons contractée plus haut, et, d'après l'école même des rhéteurs, faisons l'éloge de l'eau et du baptême. Le monde était dans le chaos; ni l'éclatante clarté du soleil, ni les pâles

sarcinam declinare, et ancillas suas habere pro uxoris, susceptoque ex his liberis colere (al. *tolere*) ut proprios; qui si forte ditati, ab Imperatore stolam illis meruerint, confestim Apostolo colla submittent, et inviti inter uxores eas recipere cogentur. Sin autem Principale rescriptum eadem tenuitis impetrare non quiverit, cum romanis legibus scita Ecclesiæ mutabuntur. Vide ne hoc quod dicitur: « Unius uxoris virum, » unius mulieris possit intelligi, ut ad coitum magis referatur quam ad dotales tabulas. Hæc universa preferimus, non quo verè et simplici intelligentiæ resistamus, sed ut doceamus te Scripturæ sanctas sic intelligere ut scriptæ sunt; nec evacuae baptismum Salvatoris, et totam patibuli sacramento irritum facere.

6. Hæddamus quod paulo ante promisimus, et de schola Rhetorum, aquarum laudes et baptismi prædicemus. Rudis mundus, necdum sole rutilante, nec pal-

rayons de la lune, ni la douce lumière des étoiles ne brillaient sur une matière invisible et confuse, ensevelie qu'elle était dans les profondeurs des abîmes et le vague des ténèbres. Seul l'Esprit de Dieu, comme le guide sur son char, était porté sur les eaux; *Genes.* i, 2; il enfantait le monde sous la forme du baptême. Entre le ciel et la terre est établi le firmament; d'après l'étymologie de l'expression hébraïque, le mot ciel, *SAMAIM*, dérive de celui des eaux; et les eaux qui sont au-dessus du ciel sont ainsi séparées pour la gloire de Dieu. Aussi voyons-nous dans le prophète Ezéchiel, i, que le cristal s'étend au-dessus des chérubins, c'est-à-dire des eaux affermies et compactes. Des eaux inférieures sortent les premiers êtres vivants; il fait ensuite s'élever de la terre vers le ciel les animaux pourvus d'ailes. L'homme est façonné avec du limon; *Genes.* ii, 7; les mystères des eaux sont entre les mains de Dieu. Le paradis terrestre est planté dans Eden; *Ibid.* 8; une source unique se divise en quatre cours principaux; laquelle dans la suite des temps s'éclaire « du temple, se dirigeant vers le lever du soleil, » *Ezech.* xlvii, 1, pour aller vivifier les eaux amères et mortes. Le monde tombe dans le péché, et ce n'est que par le débordement des eaux qu'il est purifié de ses souillures. *Genes.* vii, 17. La colombe, qui représente l'Esprit saint, succédant au noir oiseau qui ne revient plus, vole à Noé comme plus tard au

Christ sur le bord du Jourdain; portant le rameau de la réparation et de la lumière, elle annonce la paix à l'univers. *Ibid.* viii, 11. Pharaon ne voulant pas laisser sortir d'Égypte le peuple de Dieu, est submergé avec son armée comme le démon dans le baptême. *Exod.* xiv, 13. Au sujet de cette mort il est écrit dans une psalme : « Vous avez affermi la mer par votre puissance, vous avez abîmé dans les eaux les têtes des dragons; vous avez brisé les têtes du grand dragon. » *Psal.* lxxiii, 13. Aussi les lézards et les scorpions se tiennent-ils dans les lieux arides; et, dès qu'il sont entrés dans les eaux, ils font les hydrophobes et les lymphatiques. La mer est changée par le ministère de la croix. Les soixante-dix palmes des apôtres sont arrosées par les flots de la loi dépouillés de leur amertume. Abraham et Isaac creusent des puits, ce que veulent empêcher les races étrangères. Bersabée, la ville du serment, *Genes.* xx, 1, et le royaume de Salomon, tire son nom des sources. *III Reg.* i. Rébecca est rencontrée près d'un puits. *Genes.* xxiv. C'est encore près des eaux que Rachel est saluée et embrassée par le suppléant. *Ibid.* xxix. Moïse ôte la pierre du puits pour les filles du prêtre de Madian et les met à l'abri de l'insulte. Le Précurseur du Messie se tient près des sources à Salim, ce qui veut dire *paix ou perfection*, et c'est là qu'il prépare un peuple au Christ. *Matth.* iv, 27. Le Sauveur lui-

lente luna, nec astris micantibus, incompositam et invisibilem materiam, abyssorum magnitudine et deformibus tenebris opprimebat. Solus Spiritus Dei in aurige modum super aquas ferebatur, *Gen.* i, 2, et nascentem mundum in figura baptismi parturiebat. Inter cælum et terram, medium extruxit firmamentum; et juxta Hebraici sermonis *ερωμοζωζαν* cælum, id est, *SAMAIM*, ex aquis sortitur vocabulum; et aquæ quæ super cælum sunt, in laudes Dei separantur. Unde et in Ezechiele Propheta, Crystallum super Cherubim videtur extensum, *Ezech.* i, id est, compactæ et densiores aquæ. Primum de aquis, quod vivit, egreditur, et pennatos fideles de terra ad cælum levat. Fabricatur homo de limo, *Gen.* ii, 7, et inter manus Dei aquarum sacramenta versantur. Plantatur paradus in Eden, *Ibid.* 8, et unus fons in quatuor principia dividitur, qui postea egrediens de templo, et contra solis ortum vadens, » *Ezech.* xlvii, 1, amaras aquas mortuasque vivificat. Peccat mundus, et sine squarum Diluvio non purgatur. *Gen.* vii, 17. Stultique columba Spiritus sancti, expulso alite teterissimo, ita ad Noe quasi

ad Christum in Jordane devolat, et ramo refecionis ac luminis, pacem orbis annuntiat. *Ibid.* viii, 11. Pharaon cum exercitu suo, nolens populum Dei eire de *Ægypto*, in typo baptismatis suffocatur. *Exod.* xiv, 19. Et in Psalmis de interfectione illius scribitur: « Tu confirmasti in virtute tua mare, contrivisti (al. *contribulasti*) capita draconum in aquis; tu confregisti capita draconis magni. » *Psal.* lxxiii, 13. Unde et reguli et scorpiones arenita quæque sectantur; et postquam ad aquas venerint, *δερροδρροου*, aquas pavidos, et lymphaticos faciunt. Mare mutatur sacramento crucis; et septuaginta palmæ Apostolorum, dulcoratis Legis gurgitibus irrigantur. Abraham et Isaac puteos fodunt; repugnant Allophyli. Et Bersabee, civitas juramenti, *Gen.* xxi, regnumque Salomonis nomen sumit a fontibus. *III Reg.* 4. Rebecca invenitur ad puteum. *Gen.* xxiv. Rachel propter aquas, supplantatoris osculo salutat. *Ibid.* xxix. Moyses filias sacerdotis Madian aperto puteo ab injuria vindicat. Precursor Domini in aquis fontium juxta Salim, quod interpretatur *paix sive perfectio*, Christo populum parat. *Matth.* iv, 27. Ipse Sal-

même commence à prêcher le royaume des cieux après avoir reçu le baptême et sanctifié par le contact de son corps les eaux du Jourdain. C'est sur l'eau qu'il opère son premier miracle. *Joan.* n, 9. La Samaritaine est appelée près d'un puits; poussée par la soif, elle est invitée à boire. Jésus dit en secret à Nicodème : « Celui qui ne renaitra pas de l'eau et de l'Esprit, n'entrera pas dans le royaume céleste. » *Joan.* iii, 3. Il avait commencé par les eaux, c'est par les eaux qu'il finit. Le flanc du Christ est frappé d'une lance, et de là coulent en même temps les symboles du baptême et du martyre. Après sa résurrection il envoie les apôtres vers les Gentils, en leur ordonnant de les baptiser dans le mystère de la Trinité. Le peuple juif se repent de son crime, et Pierre l'envoie soudain au baptême. Avant d'avoir enfanté, Sion donne le jour à tout un peuple. *Isa.* lxxvi, 7, 8. Paul, ce persécuteur de l'Église, ce loup ravisseur de Benjamin, courbe la tête devant Ananie, un simple brebis; il ne recouvre la vue qu'après avoir cherché sa guérison dans le baptême. L'eunuque de Candace reine d'Éthiopie, est préparé par la lecture du prophète au baptême du Christ. Contrairement à la nature, « l'éthiopien change la couleur de sa peau, et le léopard son pelage varié. » *Jerem.* xiii, 23. Ceux qui avaient reçu le baptême de Jean sont baptisés de nouveau, parce qu'ils ignoraient l'Esprit saint; il ne fallait pas qu'on pit

vator, post baptismum et sanctificationis suo lavacro Jordanis aquas, regnum colorum incipit predicare. Primum signum ex aquis facti, *Joan.* ii, 9, Samaritana vocatur ad pntem, sitiens invitatur ad potum, Nicodemus dicit oculo: nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu, non intrare eum in regnum colorum. *Joan.* iii, 3. Quia ab aquis cooperat, finivit in aquis. Latus Christi percussit lancea, et baptismi atque martyrii pariter sacramenta funduntur. Post resurrectionem mittit Apostolos ad gentes, et precipit eis ut baptizent eos in mysterio Trinitatis. Poenitent facti populum Judaeorum, et statim a Petro ad baptismum mittitur. Antequam parturiret, Ananie ovi submittit caput; nec ante recuperat aspectum quam curet baptismum cecitatem. *Act.* ix, 18. Eunuchus Candacis regine Ethiopum, lectione Prophetica, Christi baptismi preparatur. Mutat contra naturam « Ethiops pellem suam, et pardos varietates suas. » *Jerem.* xiii, 23. Qui baptismum Joannis acceperant, quia Spiritum Sanctum nesciebant, iterum

croire, parmi les Juifs et les Gentils, que l'eau sans l'Esprit saint suffisait au salut. « Voix du Seigneur au-dessus des eaux, le Seigneur plane sur les grandes eaux, le Seigneur fait stationner le déluge. » *Psal.* xxviii, 3. « Ses dents sont comme la toison des brebis qui sortent du lavage, et qui toutes sont suivies de deux petits agneaux; car il n'en est pas de stérile. » *Cant.* iv, 2. S'il n'en est pas de stérile, si toutes ont des petits, elles ont aussi toutes des mamelles plânes de lait, si bien qu'elles peuvent dire avec l'Apôtre : « Mes chers petits, vous que j'enfante de nouveau, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous; » *Galat.* iv, 19; puis encore : « Je vous ai donné du lait, et non une nourriture solide. » *I Corinth.* iii, 2. Michée prophétise aussi touchant la grâce du baptême : « Lui-même nous détournera du mal et nous fera miséricorde; il submergera nos iniquités et jettera tous nos péchés au fond de la mer. » *Mich.* vii, 19.

7. Comment donc tous nos péchés serent-ils submergés dans le baptême, si une femme doit surnager. « Heureux l'homme à qui Dieu n'impute pas sa prévarication. » *Psal.* xxxi, 1, 2. Je présume que nous pouvons ajouter quelque chose à ce chant : Heureux l'homme à qui le Seigneur, ne fera pas un crime de sa femme. Écoutez encore Ezéchiel, ce fils de l'homme, prophétisant la puissance et la vertu de celui qui doit être aussi le Fils de l'homme : « Je vous

baptizantur, ne quis putaret Gentibus ac Judaeis, aquas sine Spiritu Sancto ad salutem posse sufficere. « Vox Domini super aquas, Dominus super aquas militas, Dominus diluvis inhabitare facti. » *Psal.* xviii, 3. « Dentes ejus sicut gress detonsuram, que ascenderunt de lavacro, omnes gemellos habentes fetus, et infecunda non est in eis. » *Cantic.* iv, 2. Si non est infecunda nec sterilia, omnes habent ubera lacte rorantia, que cum Apostolo possint dicere : « Filii mei, quos iterum parturio, donec Christus formetur in vobis; » *Gal.* iv, 19; et : « Lac vobis potum dedi, non escam. » *I Corinth.* iii, 2. Michaeas de baptismi gratia vaicatur : « Ipse averlet, et miserabitur nostri; demergat iniquitates nostras, et projiciet in profundum maris omnia peccata nostra. » *Mich.* vii, 19.

7. Quomodo ergo in lavacro omnia peccata merguntur, si una uxor supernata. « Beati quorum remissa sunt iniquitates, et quorum tectum sunt peccata. Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum. » *Psal.* xxxi, 1, 2. Arbitror quod possumus et nos hinc aliquot canticis jungere : Beatus vir cui non imputabit

tirerai du milieu des nations, je vous aspergerai d'une eau pure, et vous serez lavés de toutes vos inmondices; et je vous donnerai un cœur nouveau et un nouvel esprit. Je vous purifierai de toutes vos souillures. » *Ezech.* xxxvi, 25, 26. Ce mot tout n'admet pas d'exception. Puisque les souillures sont effacées, à plus forte raison ce qui est pur ne sera pas souillé. « Je vous donnerai un cœur nouveau et un nouvel esprit; » l'Apôtre ajoute : « Dans le Christ Jésus, ni la circoncision ni l'incircircision ne servent de rien; tout est dans la nouvelle créature. » *Galat.* v, 6. De là vient que nous chantons un cantique nouveau; que dépouillant le vieil homme, nous marchons, « non dans la vétusté de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit. » *Rom.* vii, 6. Voilà le nouveau cachet dans lequel est inscrit un nom que personne ne sait lire, si ce n'est celui qui l'a reçu. *Apoc.* ii, 17. « Nous tous qui sommes baptisés dans le Christ Jésus, nous sommes baptisés à l'imitation de sa mort. Nous sommes ensevelis avec lui dans la mort par le baptême; et par là, de même que le Christ est ressuscité d'entre les morts en faisant éclater la gloire du Père, de même devons-nous marcher dans la nouveauté de la vie. » *Rom.* vi, 3. Cette nouveauté, nous la faisons partout; et nulle part ne pourrait être effacée la tache que nous imprimons le simple nom de la femme mariée? « Nous avons été ensevelis avec le Christ dans le baptême, et nous sommes

ressuscités par la foi de l'opération de Dieu, qui l'a rappelé d'entre les morts. Lorsque nous étions morts nous-mêmes dans nos iniquités et l'incircircision charnelle, il nous a vivifiés avec lui, nous pardonnant toutes nos prévarications, effaçant la cédule de l'arrêt porté contre nous et qui maintenait notre condamnation; il l'a fait disparaître à tous les yeux en la clouant à la croix. » *Colos.* ii, 12-14. Tout en nous est mort avec le Christ, tous les péchés consignés dans l'antique cédule sont effacés; le nom seul de la femme vivrait à jamais? Le jour ne me suffirait pas si je voulais extraire de l'Écriture sainte et coordonner tout ce qui consacre la puissance du baptême, exposer tous les mystères de cette seconde, ou plutôt de cette première naissance dans le Christ.

8. Je ne veux pas finir de dicter, bien que je dépasse évidemment les bornes d'une lettre, sans exposer en quelques traits l'énumération citée plus haut des vertus requises dans un futur évêque; car nous devons accepter l'apôtre comme le docteur des nations, non-seulement en ce qui regarde la monogamie, mais encore dans tous ses autres préceptes. Je demande instamment qu'on ne m'accuse pas d'avoir eu l'intention, en écrivant ce que j'ai écrit, de faire le procès aux prêtres de l'époque actuelle, et qu'on y voie plutôt le désir d'être utile à l'Église. De même que les rhéteurs et les maîtres de philo-

lemus. » *Rom.* vi, 3. Toties novitatem legimus, et tamen maculosum nomen uxoris non potest ulli novitate deleri? « Consepisti sumus Christo in baptisate, et resurreximus per fidem operationis Dei, qui suscitavit eum a mortuis. Cumque essemus mortui in delictis, et præputio carnis nostrae, convivificavit nos cum illo, donans omnia delicta; delens quod adversum nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis; et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci. » *Coloss.* ii, 12-14. Omnia nostra cum Christo mortua sunt, universa chirographi veteris peccata deleta sunt; solum nomen vivit uxoris? Dies me deficiet si cuncta que ad potentiam baptismi pertinent, de Scripturis sanctis voluero digerere; et nativitate secundæ, imo in Christo primæ, ponere sacramenta.

8. Antequam dictandi finem faciam (jam enim intelligo mensuram me excedere Epistolæ), volo superiora capitula, in quibus futuri Episcopi vita describitur, cursim exponere; ut Apostolum non in unius uxoris elogio, sed in omnibus que præcipit, Doctorem Gentium suscipiamus. Simul obscuro ne quis me in

lemus. » *Rom.* vi, 3. Toties novitatem legimus, et tamen maculosum nomen uxoris non potest ulli novitate deleri? « Assumam vos de gentibus, et aspergam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus immunditiis vestris; et dabo vobis cor novum et spiritum novum. Ab omnibus, inquit, munda dabo vos sordibus. » *Ezech.* xxxvi, 25, 26. In omnibus nihil prætermittitur. Si sordes emundantur, quanto magis munditiæ non coinquantur? Dabo vobis cor novum et spiritum novum : « In Christo enim Jesu, neque circumcisio aliquid valet neque præputium, sed nova natura. » *Gal.* v, 6. Unde cantamus canticum novum; et veteri homine deposito, non ambulamus in « vetustate litteræ, sed in novitate spiritus. » *Rom.* vii, 6. Hic est calculus novus, cui novum nomen inscribitur, quod nemo scit legere, nisi qui illud accepit. *Apoc.* ii, 17. « Quotquot enim baptizati sumus in Christo Jesu, in mortem illius baptizati sumus. Consepisti enim et sumus per baptismum in mortem (al. morte), ut, quomodo surrexit Christus a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vite ambu-

sophie, quand ils exposent de quelle façon ils entendent le parfait orateur et le véritable philosophe, ne prétendent nullement attaquer Démétrius ou Platon, mais s'en tiennent aux choses mêmes sans égard aux personnes; ainsi, dans le portrait d'un évêque et dans l'exposition des textes cités, c'est le miroir du sacerdoce qu'on veut seulement proposer. Chacun peut déjà voir dans sa conscience ce qu'il est en réalité, gémir sur ce qu'il voit là de difforme, ou se réjouir de ce qu'il y rencontre de beau. « Si quelqu'un désire d'être évêque, il désire une œuvre de bien. » I *Tim.* III, 1. Une œuvre, non une dignité; des labours, non des délices; un travail qui le fasse descendre par l'humilité, et non qui l'enlève par l'élevation. « Il faut donc qu'un évêque soit irrépréhensible. » *Ibid.* 2. Il est dit à Tite dans le même sens: « Quelqu'un qui soit à l'abri de toute accusation. » *Tit.* I, 6. Paul embrasse toutes les vertus dans un seul mot, il exige une chose qui semble au-dessus de la nature. Si tout péché, ne serait-ce qu'une parole oiseuse, mérite une réprimande, quel est celui qui vivant en ce monde, se trouvera sans péché, c'est-à-dire à l'abri de tout reproche? Et cependant le futur pasteur d'une Eglise est choisi tel qu'en comparaison de lui tous les autres puissent à bon droit être un troupeau. Les rhéteurs définissent ainsi l'orateur: Un homme

suggillationem istius temporis Sacerdotum scripserit que scripsi, existimet, sed in Ecclesie utilitatem. Ut enim oratores et philosophi, describentes qualem velint esse perfectum oratorem et philosophum, non faciunt injuriam Demostheni et Platoni, sed res ipsas absque personis definiunt; sic in descriptione Episcopi, et in eorum expositione que scripta sunt, quasi speculamentum singulorum est, quales se ibi aspiciant; ut vel dolere ad deformitatem, vel gaudere ad pulchritudinem possint. « Si quis Episcopatum desiderat, bonum opus desiderat. » I *Tim.* III, 1. Opus, non dignitatem; laborem, non delicias; opera per quod humilitate decessat, non intumescat fastigio. « Oportet ergo Episcopum irreprehensibilem esse. » *Ibid.* 2. Idipsum quoque ad Titum: « Si quis est sine crimine. » *Tit.* I, 6. Omnes virtutes in uno sermone comprehendit, et pene rem contra naturam exigit. Si enim omne peccatum, etiam in otioso verbo, reprehensione dignum est, quis est ille qui absque peccato, id est, sine reprehensione, versetur in hoc mundo? Sed futurus Pastor Ecclesie talis eligatur ad cuius comparationem recte

de bien habile dans l'art de parler. Avant tout c'est la vie qui doit être irrépréhensible, et puis la langue pour qu'on soit digne du nom d'orateur. Il perd l'autorité de la parole, celui dont les actions détruisent les discours. « N'ayant eu qu'une femme; » ce que nous avons expliqué déjà. Ici nous ne ferons qu'une remarque: c'est que s'il est exigé qu'il n'ait eu qu'une femme en y comprenant le temps antérieur au baptême, les autres choses requises devront aussi remonter jusque-là. Il n'est pas rationnel de tout appliquer au temps qui suit le baptême, et d'étendre ce seul précepte au temps antérieur. « Sobre, » ou bien « vigilant, » le mot grec ayant cette double signification. « Prudent, plein de décence, hospitalier, » capable d'instruire. « Les prêtres qui servent dans le temple de Dieu ne doivent boire ni vin ni bière de peur que les cœurs ne s'appesantissent dans la gourmandise et l'ébriété, pour que l'intelligence, dans l'exercice de cette fonction, soit toujours active, tournée vers Dieu, libre et dégagée. En recommandant la prudence, l'Apôtre combat ceux qui voudraient excuser l'ineptie dans les prêtres, en la décorant du nom de simplicité. Quand le cerveau n'est pas sain, tous les membres sont en souffrance. La décence dont il est ensuite question, une sorte d'ornement ajouté selon la locution grecque, se rapporte à la première condition,

greg ceteri nominantur. Definiunt Rhetores oratorem, qui sit vir bonus, dicendi peritus. Ante vita, sic lingua irreprehensibilis queritur, ut merito suscipiatur. Præter enim auctoritatem docendi, cuius sermo opere destruitur. « Unius uxoris virum; » de hoc supra diximus. Nunc hoc tantum admodum queritur, ut si unius uxoris vir, etiam ante baptismum queritur; cætera quoque que præcepta sunt, ante baptismum requiramus. Næque enim compelit universa post baptismum. « Sobrietas » sive mandatum intelligere ante baptismum. « Vigilantem » prædicat quippe utrumque significat. « Prudentem, oratum, hospitalem, doctorem; » Sacerdotes qui ministrant in templo Dei, prohibentur vinum et siceram bibere ne in crapula et ebrietate aggraventur corda eorum; et ut sensus officium exhibens, Deo vigeat semper, et tenuis sit. Quod antem infertur prudentem, » excludit eos qui sub nomine simplicitatis excusant stultitiam Sacerdotum. Nisi enim cerebrum sanum fuerit, omnia membra in vitio erunt. « Ornatum » quoque, » extraxit; est prioris verbi, id est, » irreprehensibilis. » Qui vita non habet, irreprehensibilis appellatur: qui virtutibus pollet, ornatus est. Possimus et

« irrépréhensible. » On appelle ainsi celui qui n'a pas de vices; et celui qui possède de grandes vertus, est vraiment orné. Nous pouvons encore entendre ce mot d'une autre manière, en nous appuyant sur ce principe de Cicéron: « Le point capital dans un art quelconque, c'est de faire ce qui convient. » Il y a des hommes qui méconnaissent leur mesure, et poussent la démeure et la stupidité au point de prêter à rire par leurs mouvements et leur démarche, leur attitude et leur manière de parler, à tous ceux qui les voient. Voulant faire croire qu'ils comprennent en quoi consiste l'ornement, ils se parent de beaux habits, ils ont recours aux artifices du luxe, ils se donnent des repas somptueux, alors cependant que de pareilles recherches sont pires que les haillons de la pauvreté. Que la doctrine soit requise dans les prêtres, nous le voyons par les préceptes de l'ancienne loi, et d'une manière encore plus formelle dans l'Épître à Tite. Une vie pure et dont la parole est exclue est sans doute utile par l'exemple; mais elle nuit par le silence avec l'obligation de parler. L'aboiement des chiens et le bâton du berger sont nécessaires pour éloigner la rage des loups. « Non donné au vin, ni prompt à frapper. » Il met les vices en regard des vertus.

9. Nous avons vu ce que doivent être les prêtres; voyons maintenant ce qu'ils ne doivent pas être. Aimer le vin, l'est l'affaire des mimes et

aliud intelligere ex hoc verbo, juxta illud Tallii: Caput est artis, decore quod facias. Sunt enim quidam ignorantiam mensuram suam, et tantæ stoliditatis ac voracitatis, ut et in motu et in incesu, et in habitu, et in sermone communi, risum spectantibus præbeant; et quasi intelligentes quid sit ornatus, comunt se vestibus et munditiis corporis, et lautioris mensæ epulas parant; non omnis istiusmodi ornatus et cultus sordibus fœdior sit. Quod antea doctrina a Sacerdotibus expectatur, et veteris præcepta sunt Legis, et ad Titum plenius scribitur. Innoxiam enim et absque sermone conversatio, quantum exemplo prodest, tantum silentio nocet. Nam et latratu canum, hæuloque pastoris, luporum rabies deterrenda est. « Non violentum, non peiusorem. » Virtutibus vitia opposuit.

9. Didicimus quales esse debeamus; discamus quales non esse debeant Sacerdotes. Violentia surraram est et comessorum; venterque mero æstuans cito desumptat in libidines. In vino luxuria in luxuria voluptas, in voluptate impudicitia est. Qui luxuriatur, vivens mortuus est; ergo qui inebriatur, et mortuus

des parasites. Un estomac que le vin fait fermenter exhale l'écume des passions. Dans le vin est la luxure, dans la luxure la volupté, dans la volupté l'impudicité. Celui qui s'adonne à la luxure, vivant est déjà mort: celui qui s'adonne à l'ivresse, n'est donc pas seulement mort, il est encore enseveli. Pour une heure d'ivresse, Noé manque à cette pudeur qu'il avait gardée pendant six siècles. Dans un pareil accès, Lot tombe sans le savoir dans la fornication et l'inceste: celui que Sodome n'avait pas vaincu, le vin le terrasse. L'évêque prompt à frapper est condamné par celui qui présentait ses épaules aux verges et ne rendait pas malédiction pour malédiction. *Isa.* I; *Marc.* xv. « Mais modeste. » A deux maux l'Apôtre oppose un bien; l'ivresse et la colère doivent être réprimées par la modestie. « Ni processif ni avare. » Rien de plus impudent que l'arrogance de ces hommes grossiers qui prennent pour de l'autorité la multitude des paroles, et qui, toujours prêts aux discussions, ne cessent de tonner d'une voix tumultueuse contre le troupeau qui leur est soumis. Que le prêtre doive fuir l'avarice, Samuel l'avait enseigné, lui qui protestait devant le peuple n'avoir jamais rien soustrait à qui que ce soit; *I Reg.* xii; nous le voyons aussi par la pauvreté des apôtres, qui ne subsistaient que par le secours des frères, et qui se glorifiaient de ne rien avoir ni vouloir que la nourriture et le vêtement.

et sepultus est. Noe ad unius horæ ebrietatem nudat femora sua, *Gen.* ix, 9, que per sexcentos annos sobrietate contexerat. Lot per temulentiam, nesciens libidini miscet incestum; et quem Sodoma non vicerat, vicia vicierunt. Perensorem autem Episcopum ille condemnat qui dorsum suum posuit ad flagella, et maledictus non remale dixit. *Isa.* I, *Marc.* xv. « Sed modestum, non avarum. » Nihil enim impudentius arrogantia rusticorum, qui garnitatem auctoritatem putant, et parati semper ad lites, in subjectum sibi gregem tumidis sermonibus tonant. Avaritiam in Sacerdote vitandam, et Samuel docet, nihil coram populo eripuisse se cuiquam probans; *I Reg.* xii; et Apostolorum paupertas, qui refrigeria sumptuum a fratribus accipiebant, et præter victum atque vestitum nihil se aliud nec habere nec velle gloriabantur. Quam ad Timotheum avaritiam, ad Titum turpis lucri cupiditatem apertissime notat. « Domum suam bene regentem. » Non ut opes augeat, non ut regias pariet epulas,

L'avarice que Paul condamne en s'adressant à Timothée, c'est ce désir d'un misérable gain qu'il stigmatise en écrivant à Tite. « Ayant bien gouverné sa maison. » Non point pour augmenter ses richesses, ni pour avoir des mets royaux, ni pour enlasser une vaisselle richement ciselée, ni pour faire préparer à petit feu les oiseaux du Phase, de telle façon que la chaleur pénètre jusqu'aux os sans dégrader la surface, grâce à l'habileté des cuisiniers; c'est pour qu'il puisse mieux ordonner au peuple ce qu'il aura d'abord fait exécuter dans sa maison. « Ayant des enfants soumis en toute chasteté; » et nullement semblables aux fils d'Héli, qui dépravaient les femmes dans le vestibule même du temple, et regardant la religion comme une proie, retiraient des victimes ce qu'il y avait de meilleur pour le faire servir à leurs délices. I Reg. II. « Que ce ne soit pas un néophyte, de peur que, se laissant enfler par l'orgueil, il ne tombe dans le jugement du diable. » Je ne puis assez m'étonner que l'aveuglement des hommes aille jusqu'à s'occuper avec obstination de la femme épousée avant le baptême, jusqu'à récriminer sur une chose morte dans ce sacrement, ou mieux vivifiée dans le Christ, alors que personne n'observe un précepte aussi formel, aussi frappant par lui-même. Catéchumène hier, aujourd'hui pontife; hier dans l'amphithéâtre, dans l'Eglise aujourd'hui: le soir au cirque, et le lendemain matin dans le sanc-

non ut cœlata patinas struat, non ut Phasides aves lentis vaporibus coquat, qui ad ossa perveniant et superficialium carnis non dissolvant artificel temperamento; sed ut quod populo præcepturus est, prius a domesticis exigat. « Filios habentem subditos, cum omni castitate; » ne scilicet imitentur filios Eli, qui in vestibulo Templi cum mulieribus dormiebant; et, religionem prædam putantes, quicquid optimum in hostilis erat, in suas delicias convertebant. I Reg. II. « Non neophytum, ne in superbiam elatus in iudicium incidat diaboli. » Mirari satis non queo, que hominum tanta sit cœcitas, de uxoris ante baptismum disputare; et in baptismate mortuam, imo cum Christo vivificantem in calumniam trahere, cum tam aperte evidens præceptum nemo custodiat. Hæc catechumenus, hodie pontifex; heri in amphitheatro, hodie in Ecclesia; vespere in circo, mane in altario; dudum factor histionum, nunc virginum consecrator. Nam ignorabat Apostolus tergiversationes nostras, et argumentorum ineptias nesciebat? Qui dixit, « unus uxoris virum, » ipse mandavit irreprensibilem, sobrium,

tuaire; tout à l'heure fauteur d'histriens, et maintenant consacrateur de vierges. Est-ce que l'Apôtre ignorait nos puériles contestations et nos arguments ineptes? Après avoir prescrit que le pontife n'ait eu qu'une femme, lui-même veut qu'il soit irrépréhensible, sobre, prudent, plein de décence, hospitalier, capable d'instruire, modeste, non adonné au vin, ni prêt à frapper, ni querelleur, ni avare ni néophyte. Eh bien, nous fermons les yeux sur tout ceci, pour ne les ouvrir que sur la question des femmes. Quant à ce qui suit: « De peur que, se laissant enfler d'orgueil, il ne tombe dans le jugement du diable, » qui ne peut en confirmer la vérité par des exemples? Cet homme brusquement devenu prêtre ignore l'humilité, n'a plus la mansuétude des gens simples; il est étranger aux tendresses chrétiennes, il ne se connaît pas lui-même. Le voilà transporté tout à coup d'une dignité à l'autre; il n'a pas jeûné, ni versé des larmes; il n'a pas appris à reconnaître et corriger ses mœurs par de longues méditations; il n'a pas distribué ses biens aux pauvres. Il est en quelque façon conduit d'une chaire à l'autre, c'est-à-dire des l'orgueil à l'orgueil. Or personne ne doute que l'arrogance ne soit le jugement et la ruine du diable. C'est là que tombent ceux qui n'étant pas encore disciples, deviennent subitement docteurs. « Il faut de plus qu'il ait un bon témoignage de la part de ceux du dehors. » Tel était

prudenter, ornatum, hospitem, doctorem, modestum, non violentum, non percussorem, non litigiosum, non avarum, non neophytum. Ad hæc omnia claudimus oculos, solas videmus uxores. Quod autem ait: « Ne in superbiam elatus, incidat in iudicium diaboli, » quis non exemplo verum probet? Ignorat momentaneus Sacerdos humilitatem et mansuetudinem rusticorum; ignorat blanditas Christianæ; nescit seipsum contemere: de dignitate transfertur ad dignitatem; non jejunavit, non flevit; non mores suos sæpe reprehendit, et residua meditatione corripit; non substantiam pauperibus erogavit. De castitate quodammodo dicitur ad eathedram, id est, de superbia ad superbiam. Iudicium autem et ruina diaboli, nulli dubium quin arrogantia sit. Incipit in xam qui in puncto horæ, necdum discipuli, jam magistri sunt. « Operiet autem eum et testimonium habere bonum ab his qui foris sunt. » Quale principium, talis et clausula. Qui irreprensibilis sit, non solum a domesticis, sed et ab alienis consensio ore laudatur. Alieni et extra Ecclesiam sunt Judæi, hæretici atque Gentiles.

le principe, telle est la conclusion. L'homme irrépréhensible est loué de concert par les membres de sa famille et par les étrangers. Les étrangers ceux qui se trouvent hors de l'Eglise, ce sont les Juifs, les hérétiques et les idolâtres. Le pontife du Christ doit être tel que les detracteurs de la religion ne puissent pas s'attaquer à sa conduite. Mais aujourd'hui nous en voyons beaucoup qui achètent la faveur du peuple, à la façon des cochers dans le cirque; ou bien qui vivent tellement hais par tous les hommes qu'ils ne peuvent pas même extorquer à prix d'argent ce que les mimes obtiennent par leurs grimaces.

10. Voilà, mon cher fils Océanus, ce que les chefs de l'Eglise doivent rechercher avec une sollicitude mêlée de frayeur; voilà ce qu'ils doivent surtout observer; voilà les principes qu'il faut appliquer dans les élections sacerdotales. Il ne faut pas obéir à des haines privées, à des antipathies personnelles; il ne faut pas déchirer la réputation de son auteur, et transformer la loi du Christ en basses jalousies. Considérez de quel glorieux témoignage est digne l'homme marié qu'on accuse, à qui cependant les jaloux ne peuvent rien objecter, si ce n'est le lien conjugal, et même un lien contracté avant le baptême. « Celui qui nous a défendu la fornication, a dit encore: Vous ne tuerez pas. » Jac. II, 11. Si, nous abstenant de la fornication, nous commettons l'homicide, nous n'en

(1) L'éditeur Benoît-Dictin remarque dans ses notes qu'il faudrait lire Sébastien. Quelques manuscrits portent Séverus. La diversité des noms vient de l'obscurité du personnage.

Talis ergo sit Pontifex Christi ut qui religioni detrahunt, vilius ejus detrahere non audeant. At nec pluresque cœrumis, vel favore populi, in aurigarum morem prelo redimere; vel tanto omnium hominum odio vivere ut non extorqueant pecunia quod nimi impetrant gessibus.

10. Hæc, fili Oceane, sollicitudo timore perquirere (al. perquirere); hæc magistri Ecclesiæ custodie debebunt; hæc in Sacerdotibus eligendis canones observare: non juxta propria odia et privatas similitudines, carpentemque semper auctorem suum, invidiam legem Christi interpretari. Vide quantum sit testimonium hujus quem argunt, mariti, qui præter vinculum conjugale, et hoc ante baptismum, nihil aliud ab oculis objici potest. « Qui præcipit non moechandum, ipse dixit, et non occides. » Jacob. II, 11. Si non moechamur, sed occidimus, transgressores legis sumus. « Qui totam legem servaverit, et offenderit in uno, fit omnium reus. » Ibid. 10. Itaque, cum opposuerit nobis uxorem ante

summes pas moins les transgresseurs de la loi. « Celui qui observerait la loi tout entière, mais qui pèche en un point, est responsable de tous les préceptes. » Ibid. x. Lors donc qu'ils nous objecteront la femme épousée avant le baptême, demandons-leur compte de tous les préceptes qui nous sont imposés après. Ils passent sur ce qui n'est pas licite, et nous objectent ce qui l'est.

LETTRE LXX.

AU GRAND ORATEUR DE LA VILLE DE ROME.

Un fameux rhéteur romain, que Rufin avait suborné, demandait à Jérôme pourquoi dans ses opuscules il citait des exemples puisés dans les lettres profanes; Jérôme répond à cette question, lui montre que c'est permis, et lui signale les modèles qu'il a suivis en cela.

1. Combien notre cher Sebesius (1) a profité de vos conseils, nous l'avons compris moins par votre lettre que par son repentir. Son retour au bien nous a réjouis incomparablement plus que ne nous avait affligés son éloignement. Entre elles ont luté l'indulgence du père et la piété du fils: l'un ne se souvient plus du passé; l'autre, non content de le regretter, s'engage aussi pour l'avenir. Vous et nous avons donc un grand sujet de joie; car nous avons retrouvé un fils, et vous avez un digne disciple.

2. Vous me demandez à la fin de votre lettre pourquoi nous introduisons dans nos opuscules de temps en temps des traits empruntés aux

Sebasius. Quelques manuscrits portent Séverus. La diversité des noms vient de l'obscurité du personnage.

baptismum, nos ab eis omnia que post baptismum præcepta sunt, requiramus. Præteritum quod non licet, et objiciant quod concessum est.

EPISTOLA LXX.

AD MAGNUM ORATOREM URBS ROMÆ.

Magno cuidam Rhetori Romano, quem Rufinus subornarat, ut quaereret ab Hieronymo cur in opusculis suis secularium litterarum exempla poneret, rationem reddidit, ostenditque quatenus id liceat, et quorum exemplo id faciat.

1. Sebesium nostrum tuis monitis profecisse, non tam Epistola tua, quam ipseus penitentie didicimus. Et mirum in modum plus correptus placeat quam errans læserat. Certaverunt inter se indulgentia parentis et filii pietas: dum alter præteritorum non meminit, alter in futurum quoque officia pollicetur. Unde et mutuo nobis tibique gaudendum est; quis nos filium recepimus, tu discipulum comprobasti.

2. Quod autem quaeris in calce Epistolæ tuæ, cur

lettres profanes, ternissant la pureté de l'Église par les souillures de l'idolâtrie; voici ma courte réponse: « Jamais vous n'auriez soulevé cette question si Tullius ne vous possédait tout entier, si vous lisiez les saintes Écritures, si vous parcouriez ceux qui les ont interprétées, en laissant de côté Volcatius. Qui donc ignore que les livres de Moïse et ceux des prophètes ont fait quelques emprunts aux ouvrages des Gentils, que Salomon a parfois posé des questions aux philosophes de Tyr ou bien résolu les leurs? De là vient que dans l'exorde des proverbes, il nous avertit qu'il importe de bien comprendre les discours de la prudence, les mots ingénieux, les paraboles, les expressions voilées, les sentences des sages, ainsi que les énigmes; toutes choses qui sont le propre des dialecticiens et des philosophes. L'apôtre Paul s'est lui-même emparé d'un vers du poète Epiménide, en écrivant à Tite: « Crétois toujours menteurs, mauvaises bêtes, ventres paresseux. » Tit. 1, 22. Cet hémistiche a plus tard été cité par Callimaque. Et ce n'est pas étonnant qu'un vers littéralement traduit ne conserve plus sa mesure en passant dans la langue latine; car Homère mis en prose avec sa propre langue n'aurait guère plus de cohésion. Dans une autre épître, Paul reproduit un axiome de Ménandre: « Les mauvaises entretiens corrompent les bonnes mœurs. » Parlant aux Athéniens dans

in opusculis nostris secularium (al. *scholarium*) litterarum interduco ponamus exempla, et candorem Ecclesiae, Ethnicorum sordibus polluamus, brevier responsum habeto. Nunquam hoc quaerens, nisi te totum Tullius possideret, si Scripturas sanctas legeres, si Interpretes earum, omisso Volcatio, evolveres. Quis enim nesciat et in Moysae, et in Prophetarum voluminibus quaedam assumpta de Gentilium libris (2), et Salomonem Philosophis Tyri et nonnulla proposuisse, et aliqua respondisse? Unde in exordio Proverbiorum commonet ut intelligamus sermones prudentiae veritasque verborum, parabolas et obscurum sermonem, dicta sapientium et enigmata, quae proprie dialecticorum et philosophorum sunt. Sed et Paulus Apostolus Epimenidis poetae abusus versiculo est, scribens ad Titum: « Cretae semper mendaces, mala bestiae, ventres pigri. » Tit. 1, 22. Cujus heroici hémistichium postea Callimachus usurpavit. Nec mirum si apud Latinos metrum non servet ad verbum expressa ratiocinatio, cum Homeris eadem lingua versus in pro-

(2) Harum questionum inter Salomonem et Philosophos Tyri meminit Josephus lib. 8. Antiquit. c. 2, tum contra Apollonium, lib. 1, et S. Theophilus, Antioch. lib. 3, ad Antioch., in cuius rei testimonium citatur ab utroque Alexander Epiusius, qui Tyriorum historiam... Paulo post illi editi, *versutaeque verborum parabolas.* (Edii. Mign.)

l'Aréopage, il invoque le témoignage d'Aratus: « Car nous sommes nous-mêmes ses descendants. » Le grec porte: τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμεν; et c'est la finale d'un vers héroïque. Comme si c'était encore peu, ce chef de l'armée chrétienne, cet invincible orateur, plaidant la cause du Christ, se fait d'une inscription fortuite un habile argument en faveur de la foi. Il avait appris du vrai David l'art d'arracher le glaive aux mains des ennemis, et de trancher la tête du superbe Goliath avec sa propre épée. Il avait lu dans le Deutéronome, xxi, que le Seigneur lui-même avait ordonné de raser complètement la femme captive et de lui couper les ongles, avant de l'élever au rang d'épouse. Faut-il donc s'étonner si je m'empare à mon tour de la sagesse profane, à cause de la grâce de ses expressions et de l'éclat de sa beauté, désirant faire d'une servante captive, une fille d'Israël? Faut-il s'étonner si je retranche en elle tout ce qu'il y a de mort, tout ce qui sent l'idolâtrie, la mollesse, l'erreur et le désordre, pour la purifier entièrement, avec la pensée qu'elle donne ensuite des serviteurs au Très-Haut? Mon labeur tourne à l'avantage de la famille du Christ; mon alliance avec l'étrangère augmente le nombre des adorateurs du même Dieu. Le prophète Osée accepte pour femme la courtisane Gomer, fille de Débelaim; et de cette femme lui naît un fils qu'il

nam, vix cohaereat. In alia quoque Epistola, Menandri ponit senarium: « Corruptum mores bonos confabulationes pessime. » Et apud Athenienses, in Martis curia disputans, Aratum testem vocat. « Ipsius enim et genus sumus; » quod Graece dicitur: τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμεν; et est clausula versus heroici. Ac ne parum hoc esset, ductor Christiani exercitus, et orator invictus, pro Christo causam agens, etiam inscriptionem fortuitam arte torquet in argumentum fidei. Didicerat enim a vero David extorquere de manibus hostium gladium, et Goliath superbissimi caput proprio mucrone truncare. Legerat in Deuteronomio, xxi, Domini vocis præceptum mulieris captivae radendum caput, supercilia, omnes pilos, et unguis corporis amputandos, et sic eam habendam in conjugio. Quid ergo mirum, si et ego sapientiam secularium propter eloqui venustatem et membrorum pulchritudinem, de ancilla captivae Israelitidem (al. *Israelitem*) facere cupio? et si quidquid in ea mortuum est, idololatriæ, voluptatis, erroris, libidinum, vel praecido vel rado; et mixtus

nomme Jezrael, c'est-à-dire race de Dieu. Ose. 1. Isaïe rase la figure et tout le corps des prévaricateurs avec une lame aiguisée. Isa. vii. Ezéchiel fait tomber sa chevelure pour symboliser les fornications de Jérusalem, pour faire disparaître tout ce qui en elle n'a ni sensibilité ni vie.

3. Cyprien, cet homme si puissant par son éloquence et si recommandable par le martyre, est déchérit par Firmien pour avoir employé contre Démétrianus les témoignages des prophètes et des apôtres, que celui-là déclarait de pures fictions, et non ceux des philosophes et des poètes, dont il n'eût pu, étant idolâtre, déclinier l'autorité. Contre nous ont écrit Celse et Porphyre: au premier répondit vigoureusement Origène; le second fut combattu avec non moins d'énergie par Méthodius, Eusèbe et Apollinaire. Origène écrivit à cet égard huit livres; Méthodius composa jusqu'à dix mille vers; Eusèbe et Apollinaire écrivirent, l'un vingt-cinq, et l'autre trente volumes. Lisez ces auteurs, et vous verrez que nous sommes comparativement des hommes fort inhabiles, et qu'après un repos aussi prolongé, nous nous souvenons à peine et comme en rêve de ce que nous avions appris étant enfants. Julien l'apostat, pendant son expédition contre les Parthes, n'a pas vomi moins de sept livres contre le Christ, et, suivant les inventions des poètes, se perça de son épée. Si j'entreprenais d'écrire contre lui, je pense bien que

vous m'interdiriez d'attaquer ce chien enragé avec les doctrines des philosophes et des stoïciens, c'est-à-dire, de le frapper avec la masse d'Hercule? Il est vrai qu'il s'est senti tout d'abord aux prises avec notre Nazaréen, que lui-même avait coutume d'appeler Galiléen. Le flanc traversé par une flèche, il a reçu le digne prix de sa langue impudente et putride. Josèphe, à l'appui de l'antiquité du peuple juif, écrivit deux livres contre Apion, grammairien d'Alexandrie; et là il cite tant de témoignages des auteurs profanes que c'est un miracle à mes yeux qu'un Hébreu nourri dès l'enfance dans les lettres sacrées ait ainsi feuilleté la bibliothèque entière des Grecs. Pourquoi parler de Philon, que les critiques surnomment un second Platon, un Platon juif.

4. *Ecrivains ecclésiastiques versés dans les lettres profanes.* — Je vais les parcourir en détail: Quadrat, disciple des apôtres et pontife de l'Église d'Athènes, ne remit-il pas un livre en faveur de notre religion à l'empereur Adrien allant visiter les mystères d'Eleusis? Il était pour tous un tel objet d'admiration que son beau génie réussit à calmer la persécution la plus grave. Le philosophe Aristide, homme extrêmement éloquent offert à ce même prince un discours apologetique en faveur des chrétiens, et tout rempli de sentences empruntées aux philosophes. Justin, marchant plus tard sur ses traces, et philoso-

purissimo corpori vernaculos ex ea genero Domino Sabaoth? Labor meus in familiam Christi proficit; stuprum in alienam, auget numerum conservorum. Osee accepit uxorem fornicariam Gomer, filiam Debelaim; et nascitur ei de meretrice filius Jezrael, qui vocatur « semen Dei. » Osee, l. Isaïas novacula acuta barbam et crura peccantium radit; *Isai. vii;* et Ezéchiel, in typo fornicatis Jerusalem, tondet caesarium suum; ut quidquid in ea absque sensu et vita est, auferatur.

3. Cyprianus, vir eloquentia pollens et martyrio, Firmiano narrante, mordetur cur adversus Demetrianum scribens, testimonium usus sit Prophetarum. et Apostolorum, quo ille facta et commentitia esse dicebat, et non potius Philosophorum et Poetarum, quorum auctoritas, ut Ethnicus, contraire non poterat. Scripserunt contra nos Celsus atque Porphyrius: priori Origènes; alteri Methodius, Eusebius, et Apollinaris fortissime responderunt. Quorum Origènes octo scripsit libros; Methodius usque ad decem millia procedit versus; Eusebius et Apollinaris viginti quinque, et tri-

ginta volumina condiderunt. Lege eos, et invenies nos comparatione eorum imperitissimos, et post tanti temporis otium, vix quasi per somnium quod pueri didicimus, recorari. Julianus Augustus septem libros, in expeditione Parthica, adversum Christum evomuit, et, juxta fabulas Poetarum, suo se ense laceravit. Si contra hunc scribere tentavero, puto interdicere mihi, ne rabidum canem, Philosophorum et Stoicorum doctrinis, id est, Herculis clava percutiam (al. *repercutiam*)? quanquam Nazarenum nostrum, et (ut ipse solebat dicere) Galileum, statim in praeco senserit; et mercedem linguae putidissime, conto ilia perlossus acceperit. Josephus antiquitatem approbens Judaici populi, duos libros scripsit contra Apionem Alexandrinum Grammaticum; et tanta secularium profert testimonia ut mihi miraculum subeat, quomodo vir Hebraeus, et ab infantia sacris Litteris eruditus, cunctam Graecorum Bibliothecam evolverit. Quid loquar de Philone, quem vel alterum vel Judaeum Platoneum critici pronuntiant?

4. « Scriptores Ecclesiastici secularibus litteris eru-

phé lui aussi, remit à l'empereur Antonin le Pieux, à ses fils, ainsi qu'au sénat, un traité contre les Gentils, dans lequel il défend l'innominé de la croix, et proclame en toute liberté la résurrection du Christ. Dois-je parler de Mélliton, évêque de Sardes, d'Appolinaire, prêtre de l'Eglise d'Hierapolis, de Denis, évêque de Corinthe, de Tatien, de Bardesane, d'Iréné, successeur du martyr Pothin, qui tous ont déroulé dans un grand nombre de volumes les origines de chaque hérésie, en montrant de quels systèmes philosophiques elles ont émané? Pantène, philosophe de l'école des stoiciens, signalé par la gloire de son érudition, fut envoyé par Démétrius, évêque d'Alexandrie, pour aller dans l'Inde prêcher le Christ aux brahmanes et aux philosophes de cette nation. Clément, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, le plus érudit de tous à mon jugement, écrivit ses Stromates en huit livres, autant pour ses Hypothèses, un autre livre contre les Gentils, trois volumes enfin sous le titre de Pédagogie. Que trouverez-vous là d'inépuisé, ou même qui ne soit extrait du cœur de la philosophie? A son exemple, Origène écrivit dix livres sous un titre analogue, faisant le parallèle entre les sentiments des chrétiens et ceux des philosophes, affermissant les dogmes de notre religion par des citations de Platon et d'Aristote, de Nu-

ménus et de Cornutus. Milliare a écrit aussi contre les Gentils un remarquable volume. Hippolyte et Apollonius sénateur de la ville de Rome ont de même composé quelques opuscules. De plus, il reste des livres de Julius Africanus, qui a écrit sur la science des temps, et de Théodore, appelé Grégoire plus tard, saint Grégoire le Thaumaturge, homme distingué par les miracles et les vertus apostoliques; de Denis, évêque d'Alexandrie, d'Anatole, prêtre de l'Eglise de Laodicée, sans compter d'autres prêtres, Pamphile, Pierius, Lucien, Malchion, et puis Eusèbe, évêque de Césarée, Eustathe d'Antioche, Athanase d'Alexandrie, Eusèbe d'Emèse, Triphile de Chypre, Astérius de Scythopolis, le confesseur Sérapion, Tite, évêque de Bostra, les Cappadociens Basile, Grégoire, Amphiloque: tous remplissent leurs livres des enseignements et des sentences des philosophes au point que vous ne savez ce qu'il faut admirer le plus en eux, de l'érudition profane ou de la science sacrée.

5. J'en viens aux Latins. Quel génie mieux orné ou plus pénétrant que celui de Tertullien? Son Apologétique et ses livres contre les Gentils offrent tous les avantages des plus savantes méthodes. Minutius Félix, avocat du forum romain, à quelle source profane n'a-t-il pas puisé, soit dans son livre intitulé Octavius, soit dans un

etc.) omnium eruditissimus, octo scripsit Stromatum libros; et totidem *Stromateis*, et alium contra Gentes, Pædagogique tria volumina. Quid in illis innotuit? imo quid non de media Philosophia est? Hunc imitatus Origenes, decem scripsit Stromateas, Christianorum et Philosophorum inter se sententias comparans; et omnia nostre religionis dogmata de Platone et Aristotele, Numenio, Cornutoque confirmans. Scripsit et Milliades contra Gentes voluminem egregium. Hippolytus quoque, et Apollonius, Romanæ urbis Senator, propria opuscula condiderunt. Exstant et Julii Africani libri, qui temporum scriptis historiis; et Theodori, qui postea Gregorius appellatus est (S. Gregorius Thaumaturgus), viri Apostolicorum signorum atque virtutum; et Dionysii Alexandrini Episcopi; Anatoli quoque, Laodicæ Ecclesiæ Sacerdotis; nec non Presbyterorum Pamphili, Pierii, Luciani, Malchionis, Eusebii, Cæsariensis Episcopi, et Eustathii Antiocheni, et Athanasii Alexandrini; Eusebii quoque Emiseni, et Triphili Cyprii, et Asterii Scythopolitæ, et Serapionis Confessoris, Tit quoque Bostrensis Episcopi, Cappadocumque Basillii, Gregorii, Amphilochei: qui omnes in tantum Philosophorum doctrinis atque sententiis suos resar-

autre contre les Mathématiciens, si toutefois ce titre n'est pas faussement attribué à cet auteur? Arnobe a mis au jour sept livres contre les païens, et son disciple Lactance autant; celui-ci a composé de plus un ouvrage sur la colère et deux sur les Œuvres de Dieu. Si vous consentez à les lire, vous y trouverez un résumé des dialogues de Cicéron. Dans les livres de Victorin, martyr, si l'érudition manque, le désir de l'érudition ne manque pas. Et Cyprien, avec quelle précision, quelle connaissance de toutes les histoires, quelle splendeur de mots et de pensées, n'a-t-il pas démontré que les idoles ne sont pas des dieux? Hilaire, ce confesseur, cet évêque qui a vécu de mon temps, imita les douze livres de Quintilien, et par le style autant que par le nombre; il a montré de plus par son petit livre contre le médecin Dioscore, combien il pouvait exceller dans les lettres. Le prêtre Juvenius, qui vivait sous Constantin, a mis en vers l'histoire de notre divin Sauveur; il n'a pas craint d'abaisser la majesté de l'Evangile en la soumettant aux lois de la versification. Je me tais sur les autres, morts ou vivants, dont les écrits ont manifesté la puissance ou la volonté.

6. Et n'allez pas donner dans cette fausse opinion que cela peut bien être permis contre

les Gentils, mais qu'on ne doit pas en faire profession dans les autres controverses; car tous à peu près, excepté ceux qui n'ont pas appris les lettres à l'exemple d'Epicure, regorgent d'érudition et de doctrine dans tous leurs ouvrages. Du reste, j'aime bien à me persuader, et c'est une pensée qui me vient pendant que je dicte, que vous n'ignorez pas ce que les savants ont toujours pratiqué; qu'un autre que vous me pose la question par votre intermédiaire; et cet autre, à raison de son amour pour les histoires de Saluste, je l'appellerai volontiers Calpurnius Lanarius (1). Conseillez, je vous prie, à cet édenté de ne pas envier les dents de ceux qui mangent, à cette taupe de ne point faire fi des yeux de la chèvre. Le sujet prêterait à de longues discussions vous le voyez; mais, écrivant une lettre, je suis obligé de m'arrêter là.

LETTRE LXXII.

A LUCINIUS.

Lucinius était originaire de la Bétique, il menait une vie chaste avec sa femme Théodora, et il avait résolu de s'embarquer pour Jérusalem; Jérôme l'exhorta à persister dans sa résolution. Il lui envoya en même temps quelques-uns de ses ouvrages, que Lucinius lui avait demandés; il joint à son envoi quatre petits cillices et un exemplaire d'Isaie. Il l'entretient

(1) Deux Calpurnius sont tristement signalés dans l'histoire romaine: l'un surnommé Bestia, l'autre Lanarius. Le premier trahit sa patrie par une infâme avarice pendant la guerre contre Jugurtha. Le second tua par trahison Julius Sabinator. Saint Jérôme paraît les confondre, mais peut-être à dessein, pour mieux atteindre son destructeur par cette double allusion.

ciunt libros ut nescias quid in illis primum admirari debeas, eruditionem sæculi, an scientiam Scripturarum.

5. Veniam ad Latinos. Quid Tertulliano eruditius, quid acutius? Apologeticus ejus et contra Gentes libri cunctam sæculi obtinent (al. *opulentiam*) disciplinam. Minutius Felix, cæsariensis Romani fori, in libro cui titulus Octavius est, et in altero contra Mathematicos (si tamen inscriptio non mendatur auctorem) quid Gentium scripturarum dimisit intactum? Septem libros adversus Gentes Arnobius edidit, totidemque discipulus ejus Lactantius, qui de Ira quoque, et Opificio Dei duo volumina condidit; quos si legere volueris, dialogum Ciceronis in eis *ἐπιποσὶ* reperies. Victorino Martyri in libris suis, licet desit eruditio, tamen non desit eruditiois voluntas. Cyprianus, quod idola dii non sint, qua brevitate, qua historicarum omnium scientia, quorum verborum et sensuum splendore perstrinxit? Hilarius moorum Confessor temporum et Episcopus, duodecim Quintilianii libros et stylo imitatus est et numero; brevique libello quem scripsit contra Dioscorum Medicum, quid in litteris possit,

ostendit. Juvenius Presbyter, sub Constantino, historiam Domini Salvatoris versibus explicavit; nec perimitit Evangelii majestatem sub metri leges mittere. De cæteris vel mortuis vel viventibus taceo; quorum in scriptis suis et vires manifeste sunt et voluntas.

6. Nec statim prava opinione fallaris, contra Gentes hoc esse licitum, in aliis disputacionibus dissimulandum; quia omnes sane omnium libri, exceptis his qui cum Epicuro litteras non didicerunt, eruditiois doctrinaque plentissimi sunt. Quanquam ego illud magis reor, quod didicisti venit in mentem, non te ignorare quod semper a doctis viris usurpatum est; sed per te mihi proponi ab alio questionem, qui forte propter amorem historicarum Salustii, Calpurnius cognomento Lanarius sit. Cui quæso ut sudeas ne vescentium dentibus edentulus videatur, et oculos caprearum talpa contemnat. Dives, ut cernis, ad disputandum materia; sed jam epistolaris angustia finienda est.

EPISTOLA LXXII.

AD LUCINIUM.

Lucinium Beticum genere, qui cum uxore sua Theodora castam ducebat vitam, et Jerusalem Navigare